

Modifications des lois du jeu

- valables dès le 01.07.2019 soit dès la saison 2019/2020

Les modifications des lois du jeu ont un objectif commun, à savoir :
améliorer le comportement des joueurs, encourager le respect, rallonger le temps de jeu et rendre ce dernier plus attractif et fair-play.

Les textes ci-dessous sont extraits de l'Aide-mémoire pour les arbitres (saison 2019/2020) édicté par l'ASF.

Loi 3 : Joueurs

Un joueur remplacé devra quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve, à moins que l'arbitre ne l'autorise à sortir rapidement/immédiatement au niveau de la ligne médiane.

Loi 5 : L'arbitre

L'arbitre inflige un carton jaune ou rouge à un officiel d'équipe en cas de mauvaise conduite. Si la personne fautive ne peut pas être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui recevra le carton jaune ou rouge, selon le cas.

Un joueur blessé recevant des soins sur le terrain peut y rester lorsqu'un pénalty a été accordé à son équipe et qu'il en est le tireur désigné.

Loi 8 : Coup d'envoi et reprise du jeu : balle à terre

La nouvelle procédure vise à ne plus "disputer" les balles à terre, ce qui signifie que le ballon sera rendu à un seul joueur, tous les autres devant se tenir à au moins 4 mètres. Le jeu se poursuivra alors normalement sans que la balle ne soit rendue à l'adversaire.

Si le jeu a été arrêté alors que le ballon ou la dernière touche de balle était dans la surface de réparation, la balle à terre sera effectuée au bénéfice du gardien de but.

Dans tous les autres cas, la balle à terre sera effectuée au bénéfice d'un joueur de l'équipe qui était en possession du ballon au moment de l'arrêt du jeu, à l'endroit de la dernière touche de balle.

L'équipe qui remporte le toss (pile ou face) au début du match peut choisir d'effectuer le coup d'envoi.

Lorsqu'un ballon touche l'arbitre et file dans le but, lorsqu'un ballon touche l'arbitre et file sur un adversaire dont l'équipe peut initier une attaque prometteuse, c'est stop. L'arbitre va indiquer balle à terre en faveur de l'équipe qui était en possession du ballon quand celui-ci a touché l'homme en noir.

Loi 12 : Fautes et incorrections

Tandis que les mains "volontaires" demeurent passibles de sanctions, la Loi propose maintenant une plus grande clarté quant à la décision de siffler – ou non – une faute lorsque le ballon touche "accidentellement" le bras ou la main d'un joueur.

Ainsi, un joueur sera pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- son bras/sa main est au-dessus du niveau de l'épaule (sauf en jouant délibérément le ballon) dans la mesure où il "prend un risque" en plaçant son bras/sa main dans une position habituellement qualifiée de "pas naturelle" ;
- il a augmenté la surface de son corps en écartant son bras/sa main du corps et ainsi injustement fait obstacle au ballon de manière plus importante ;
- il marque un but directement du bras/de la main (même de manière accidentelle) ;
- il gagne la possession ou le contrôle du ballon du bras/de la main (même de manière accidentelle) puis marque un but ou provoque une occasion de but.

Un joueur ne sera normalement pas pénalisé lorsque le ballon touche son bras ou sa main si :

- le ballon a rebondi depuis une autre partie de son corps ou de celui d'un coéquipier ou d'un adversaire se trouvant à proximité, le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter ;
- il tombe et son bras/sa main lui sert à amortir le contact avec le sol.

Si une faute passible d'un carton jaune ou rouge est commise mais que l'équipe bénéficiaire du coup franc effectue celui-ci rapidement et se crée une occasion de but, l'arbitre peut laisser le jeu se poursuivre et infliger le carton jaune ou rouge à la prochaine interruption.

Si le gardien de but essaie de dégager le ballon après une touche ou une passe en retrait volontaire d'un coéquipier mais manque son dégagement, il peut se saisir du ballon avec les mains.

Lois 13 et 16 : Coup franc et dégagement de but

Lors d'un coup de pied de but ou d'un coup franc à exécuter dans sa propre surface de réparation, le ballon sera en jeu lorsqu'il aura été touché et aura bougé. Il n'aura donc plus à sortir de la surface de réparation pour pouvoir être joué.

Si l'équipe qui défend forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe qui attaque doivent se tenir à au moins 1 mètre de ce mur, un coup franc indirect étant accordé en cas de non-respect de cette distance.

Un carton jaune infligé pour une célébration de but illicite (par ex. lorsqu'un joueur a enlevé son maillot ou est monté sur les barrières de sécurité) n'est pas annulé si le but est finalement refusé.

Loi 14 : Coup de pied de réparation (pénalty)

Le gardien de but doit se tenir sur la ligne de but (et non pas devant ou derrière) lors d'un pénalty, mais peut n'avoir qu'un seul pied sur ladite ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol) au moment du tir.